

**Compte rendu sommaire**  
**Réunion du comité syndical**  
**Séance du 19 décembre 2018**

**Date de convocation**  
**13/12/2018**

L'an DEUX MILLE DIX-HUIT, le DIX-NEUF du mois de DECEMBRE, à 17h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne, légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

**Membres présents** : Mme LAPOIRIE, MM. FOURNIER, BOLTZ, DROUIN, FREYBURGER, GIRARD, HENRY, MATELIC, MULLER, MUNIER, SADOCCO et TURCK.

**Membres absents ayant donné procuration** : M. NOBILE à M. FOURNIER,  
M. TUSCH à M. FREYBURGER,  
M. WAGNER à Mme LAPOIRIE.

**Absents excusés** : Mme LOMBARDI et MM. ABATE, CORRADI, MAHLER et OCTAVE.

**Absents** : néant

---

Le 19 décembre 2018, à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne s'est réuni à Rombas, au siège du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne.

**Le Président** ouvre la séance et passe à l'examen de l'ordre du jour.

**Approbation du Procès-verbal de la séance du 09 août 2018.**

Le Comité syndical, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE, le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 09 août 2018.**

**POINT N° 1 –**

**Délibération n° 2018-21 - SITE DES PORTES DE L'ORNE AMONT (MOULIN NEUF) - AMÉNAGEMENT D'UNE AGRAFE PAYSAGÈRE – TRAVAUX – ATTRIBUTION DES MARCHES**

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ATTRIBUE le lot 2 (VRD – Aménagements qualitatifs – Mobilier Urbain) du marché « Réalisation d'une agrafe paysagère sur le site des Portes de l'Orne Amont » à l'entreprise NGE / MULLER TP pour un montant de 2 499 960.40 € HT (TF + TO1), offre techniquement et économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection des offres.
- ATTRIBUE le lot 3 (Ouvrages et Edicules) du marché « Réalisation d'une agrafe paysagère sur le site des Portes de l'Orne Amont » à l'entreprise NGE / MULLER TP pour un montant de 1 047 369.10 € HT, offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection des offres.

**POINT N° 2 –**

**Délibération n° 2018-22 – TRAVAUX DE PAYSAGEMENT (REALISATION D'UNE « AGRAFE PAYSAGERE ») – AUTORISATION DE PROGRAMME – MODIFICATION**

- Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE de modifier l'autorisation de programme relative aux travaux de paysagement (Réalisation d'une « agrafe paysagère »).

**POINT N° 3 –**

**Délibération n° 2018-23 – BUDGET 2018 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

- Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- ADOPTE la décision modificative n° 1 au Budget 2018, ci-annexée, qui s'équilibre, comme suit, en dépenses et en recettes :
    - o SECTION DE FONCTIONNEMENT : 168 155,20 €
    - o SECTION D'INVESTISSEMENT : 922 555,71 €

**POINT N° 4 –**

**Délibération n° 2018-24 - INDEMNITÉ DE CONSEIL DU RECEVEUR PERCEPTEUR – ANNEE 2018**

- Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DECIDE d'attribuer l'indemnité de conseil au Receveur Percepteur du Syndicat Mixte des Portes de l'Orne, au taux de 100%, soit un montant brut de 280,91 €.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 18h15.

Fait à Rombas, le 24 décembre 2018

**Le Président,**



**Lionel FOURNIER**